

BDZE INFOS 8 novembre 2014

Barrage du Testet à Sivens



Quand, au lendemain de la mort de Rémi Fraise, le président de la FNSEA, Xavier Beulin, qualifie odieusement les manifestants de "Djihadistes verts", il est intéressant de lire ce que publie Jacques Caplat sur son site au sujet des événements tragiques de Sivens. Dans cette analyse argumentée, Jacques Caplat explique **les circonstances de la mort du jeune garçon** : "La fête organisée sur le site par les opposants au barrage du Sivens ne comportait aucun risque d'aucune sorte, puisqu'elle n'était pas en ville et qu'il n'y avait rien à détruire ou dégrader. Rien, strictement rien, ne justifiait la présence de gendarmes, et encore moins une présence aussi massive et agressive. Rien sauf... la volonté de pousser les opposants à réagir et de provoquer des violences. Dans ces circonstances, la mort de Rémi Fraise alors qu'il fuyait une charge de gendarmerie, tué par une grenade de désencerclement encore utilisée abusivement, n'est pas un hasard mais le résultat d'un processus révoltant."

En tant qu'agronome Jacques Caplat démontre pourquoi **ce barrage est un non-sens** : <http://www.changeonsdagriculture.fr/sivens-un-barrage-a-contretemps-a113051086>

Ferme des 1000 vaches en Picardie



Après une journée entière d'audience au tribunal d'Amiens, **les neuf militants de la Confédération paysanne ont été condamnés** à des peines allant jusqu'à 5 mois de prison avec sursis, pour avoir, à visage découvert, démonté la salle de traite. La Confédération paysanne ne s'estimant pas vaincue pour autant, a fait appel de cette décision. Plus d'infos sur "Le fil paysan" :

http://www.confederationpaysanne.fr/nl/fil_paysan.php?nl=1&num=55

et article dans "Libération" relatant en détail le procès http://www.liberation.fr/societe/2014/10/28/des-opposants-a-la-ferme-des-mille-vaches-juges-a-amiens_1130909

Maternité porcine de Trébrivan, l'usine des 1000 truies



Pour la deuxième fois consécutive, la justice administrative a annulé l'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation de cet élevage industriel, produisant 23.000 porcelets par an, avec 7000 kg d'ammoniac rejetés dans l'atmosphère et 5.000 m3 de lisier qui se déversent dans le Château d'eau de la Bretagne sur les bassins de l'Hyères, de l'Aulne et du Blavet. Pourtant, le Préfet vient d'outrepasser l'avis des juges en délivrant une nouvelle autorisation ! Pour l'association *Sous le vent les pieds sur terre*, il s'agit d'un **retour à la case départ**. L'affaire dorénavant baptisée "l'usine des 1000 truies" a fait l'objet de plusieurs articles dans la presse

nationale, notamment dans le Canard Enchaîné (pièce jointe)

<http://coordinationverteetbleue.blogspot.fr/2014/11/maternite-porcine-de-trebrivan-retour.html>

Mort de Thierry Morfoisse en transportant des algues vertes



Les experts mandatés par le juge d'instruction ont conclu à l'absence de lien entre le décès et l'exposition à l'hydrogène sulfuré. Ce rapport va totalement à l'encontre de la décision de la Cour d'appel de Nantes, établissant la responsabilité des algues vertes dans la mort d'un cheval sur la plage à St-Michel en grève. Devant la menace d'un jugement de non-lieu, la famille soutenue par l'association *Sauvegarde du Penthièvre* demande **une contre-expertise**.

Reportage sur Armor TV <http://armortv.fr/v2/index.php/st-brieuc/item/jt-du-30-10-2014>

Questions au Parc National Marin de l'Iroise : ramassage, sable, site internet



Le 30 octobre 2014, le Directeur Fabien Boileau a reçu trois des associations présentes autour de la baie : GAMA (Gardons l'air de la montagne d'Audierne), DEMEL (développement maîtrisé des espaces littoraux à Plouhinec), Baie de Douarnenez Environnement (représentée par deux membres du conseil d'administration, Michèle

Brisson et Patrick Quéré). L'occasion d'apprendre que cet été, un seul ramassage d'algues vertes "dans le rideau" a été effectué à Ste-Anne-La-Palud et que ce type d'opération ne serait sans doute plus renouvelé sur le territoire du Parc marin. Il nous a été assuré qu'aucune nouvelle extraction de sable dans les dunes sous-marines du Parc n'avait été demandée. Enfin, il a été pris note de nos remarques sur la qualité des informations diffusées sur le site internet du Parc : informations imprécises, caduques et non mises à jour, **manque de transparence** sur les activités du Parc...